



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conseil économique et social

Question écrite n° 42394

## Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui indiquer le coût du fonctionnement du Conseil économique et social, y compris la rémunération des conseillers économiques et sociaux pour 2002 et 2003. Il souhaite également connaître le nombre de rapports et d'avis qui ont été rendus en 2002 et 2003.

## Texte de la réponse

Le coût de fonctionnement du Conseil économique et social (CES) a été de 31,79 MEUR en 2002 et de 32,19 MEUR en 2003. Ces coûts comprennent les rémunérations et les frais des conseillers économiques et sociaux (231 conseillers et 72 membres de section) à hauteur de 19,97 MEUR pour l'année 2002 et 20,10 MEUR au titre de l'année 2003. En ce qui concerne le nombre de rapports et d'avis rendus par le CES : l'année 2002 a vu le CES produire 3 études et adopter 18 avis et rapports, dont 4 sur saisine gouvernementale ; l'année 2003 le CES a produit 4 études et rendu 26 avis et rapports, dont 9 sur saisine gouvernementale.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42394

**Rubrique :** État

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 juin 2004, page 4846

**Réponse publiée le :** 12 octobre 2004, page 7945